

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE D'EYMEUX**

Publié sur le site internet le 28 février 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois le **27 février à 19 heures**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **12**

Votants : **15**

Date de la convocation : **21/02/2023**

Etaient présents : BAR Fabrice, BURAI Laurent, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, MOLIN Jonathan, MONNET Carole, PONCE Jérémy, VIGNON Henry.

Etaient excusées : AYGLON Elodie, GUICHARD Barbara, VIOSSAT Karine.

Madame Elodie AYGLON a donné pouvoir à Madame Alexandra CHAMPAUZAC pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD a donné pouvoir à Madame Marion GRILLERE pour voter en son nom.

Madame Karine VIOSSAT a donné pouvoir à Monsieur Henri VIGNON pour voter en son nom.

Madame Carole MONNET est nommée secrétaire de séance.

OBJET : 2022-02-01 REMPLACEMENT DES RADIATEURS ELECTRIQUES DES LOGEMENTS SOCIAUX- DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Fabien EMERY, Adjoint aux travaux informe aux membres du conseil municipal que les radiateurs électriques des logements communaux conventionnés par l'Etat situés au-dessus du groupe scolaire sont reconnus pour avoir un impact conséquent sur l'environnement (consommation d'énergie).

Une grande part de cette consommation pourrait être économisée grâce à l'installation de radiateurs électriques « nouvelles générations » beaucoup moins énergivores.

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis concernant l'achat des radiateurs qui s'élève à 3 238.41 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis de la société SONEPAR sis à ROMANS SUR ISERE pour un montant de 3 238.41 € H.T,

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du département de la Drôme au titre de la dotation cantonale du patrimoine et l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de l'arrêté d'attribution,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 28 février 2023.

Le Maire,
F. BAR

